

Il n'y a ni critères ni ententes. La question est difficile, cela se conçoit. Si je devais diriger une commission, je ne saurais par où commencer, comment évaluer les torts causés et comment m'y prendre dans un cas pareil. C'est une situation où il faut agir. C'est à cause de tout cela que les hommes d'affaires ne veulent pas emboîter le pas. La situation est trop vague. Ils ne la comprennent pas et ignorent à quoi elle aboutira. Ils ne savent pas comment répondre aux exigences voulues ou quelles répercussions elle aura sur leur genre d'affaires. En outre, un grave mécontentement se fait sentir chez les hommes d'affaires, car enfin, d'autres problèmes que la surtaxe américaine de 10 p. 100 se posent dans l'économie. Ce n'est pas la première fois que la question du protectionnisme des États-Unis se pose.

Les hommes d'affaires se demandent pourquoi on ne les a pas indemnisés dans le passé; pourquoi un tel a droit à l'indemnisation et eux, non. Ni les cultivateurs ni les pêcheurs ne seront indemnisés. Quant aux propriétaires de petites entreprises, ils ignorent dans quelle mesure ils le seront. Les répercussions de tout cela nous sont inconnues. La mesure n'est même pas approuvée par les hommes d'affaires dans l'intérêt desquels elle semblait conçue. Les travailleurs sont inquiets et méfiants d'un gouvernement qui leur promet de l'aide et donne l'argent à l'entreprise où ils travaillent. C'est parce que cette formule n'a pas procuré d'avantages aux travailleurs dans le passé. Cela ne s'ensuit pas nécessairement. Peut-être dans certains cas, mais pas dans bien d'autres. Les dégrèvements fiscaux, les subventions et les aumônes à l'industrie n'ont pas toujours donné de meilleures conditions de travail ou des traitements plus élevés aux travailleurs.

A tous points de vue, ce bill semble tout à fait insuffisant et extrêmement trompeur. Si j'avais des raisons de croire que ce bill nous aiderait, mes collègues et moi-même siégerions volontiers sans arrêt jusqu'à son adoption, mais il n'y a pas lieu de croire que ce soit le cas. Il me semble donc que cette mesure devrait être examinée de beaucoup plus près et modifiée énormément avant d'aller plus loin. C'est une gigantesque supercherie. Avec votre permission je propose:

Que le bill C-262 ne soit pas lu maintenant pour la deuxième fois, mais que l'objet en soit renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, afin que ce comité puisse étudier les effets de la mesure proposée sur l'agriculture, les pêches et les petites entreprises.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Avant de proposer le projet d'amendement à la Chambre, je tiens à informer les députés que j'ai des réserves quant aux aspects procéduriers de l'amendement. Les députés pourraient en juger la formule inusitée. Il existe une formule meilleure et établie d'amendement pour renvoyer l'objet du bill à un comité. Je suppose que c'est ce que le député veut réaliser et l'amendement ne poserait aucun problème s'il ne proposait que cela. Or, le député s'écarte de la formule d'amendement établie, la modifie, et propose un autre mode de procédure. A mon avis, nous devrions examiner de très près un amendement de ce genre avant de l'accepter parmi nos formules de procédure. Cependant, je ne me prononce pas immédiatement là-dessus.

Je serais très reconnaissant aux députés qui pourraient éclairer et guider la présidence sur la question de savoir si nous devrions accepter un amendement de ce genre dans notre procédure. Je pourrais me tromper et je me

[M. Saltsman.]

laisserais certainement guider très objectivement par les avis des députés sur ce point.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je suis heureux que vous offriez aux députés l'occasion de faire des commentaires sur la recevabilité de cet amendement du point de vue de la procédure. Comme Votre Honneur l'a signalé, dans la pratique ordinaire, on propose qu'un bill ne soit pas lu maintenant, mais que l'objet en soit renvoyé à une commission ou à un comité permanent. La seule question soulevée par Votre Honneur concerne la dernière partie de la motion de mon collègue et il s'agit de savoir s'il est permis d'ajouter quoi que ce soit au simple renvoi de l'objet de la mesure.

En ce qui concerne ce domaine général, on trouve aux pages 284 et 285 de la quatrième édition de Beauchesne les commentaires 386 et 387 et un ou deux autres. Pour l'instant, je puis sembler me ranger du côté de Votre Honneur dans cette argumentation, mais ces commentaires montrent très clairement qu'on ne peut en même temps renvoyer à un comité l'objet d'un bill et certaines de ses dispositions. Autrement dit, on ne peut essayer, par cette méthode, de proposer des amendements d'une façon détournée. C'est pourquoi l'amendement présenté par mon collègue ne propose aucune modification au bill. Il propose simplement que l'objet de la mesure soit étudié par le comité et qu'en l'étudiant, le comité prenne en considération, entre autres choses, les effets de la mesure sur l'agriculture, les pêches et les petites entreprises.

Je me rends parfaitement compte de la difficulté qu'éprouve Votre Honneur à ce sujet, mais il me semble qu'étant donné que nous avons évité de signaler un article précis de ce bill au comité et d'y apporter le moindre amendement, tout ce que nous faisons à la fin de l'amendement est d'ajouter quelques mots afin de veiller à ce que, lorsque le comité étudiera l'objet du bill, la situation ne lui échappera pas, à savoir les effets de la mesure proposée sur l'agriculture, les pêches et les petites entreprises. En effet, il s'est produit des exemples de distractions de ce genre en comité.

Avant de prendre la parole, j'ai eu une consultation de trois secondes avec l'auteur de cette motion. Il est convenu que si Votre Honneur ne pouvait surmonter la difficulté en question, nous accepterions de mettre un point après les mots «comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques», afin que la motion ne vise qu'à renvoyer le sujet. En d'autres termes, par cette motion et par les discours prononcés, nous avons clairement établi notre désir de voir le comité étudier l'ensemble de la question. J'espère que le fait de proposer cette suppression n'écarte pas la possibilité de faire accepter l'amendement au complet. Connaissant l'équité de Votre Honneur, je suis persuadé qu'il n'en est rien. J'espère que Votre Honneur acceptera l'amendement au complet. Sinon, Votre Honneur pourrait prendre la liberté de proposer qu'on coupe la motion en mettant un point après les mots «comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques».

● (3:30 p.m.)

M. l'Orateur: Le député d'Edmonton-Ouest semble vouloir participer à la discussion, mais je me demande si c'est nécessaire. Lui aussi me prierait, je le sais, de me reporter au commentaire 386 de Beauchesne, page 284 de